

LE RALLIEMENT

avec un appendice sur LA DÉMOCRATIE

par L'ABBÉ EMMANUEL BARBIER, 1904

Le Ralliement, question périlleuse.

L'auteur ayant soumis cette Conférence, telle qu'elle a été donnée et telle qu'on la lira ici, à l'approbation du T.R.P. Martin, **Général de la Compagnie de Jésus**, a reçu de lui cette réponse signée de sa main : "**Votre conférence est dans toute ses parties, irréprochable.**"

Cette approbation absolue ne lui avait pas été envoyée pour être rendue publique, mais il se croit en droit de s'en couvrir, à raison des circonstances, et parce que d'autres, dont il ne partage pas complètement les appréciations, se montrent trop enclins à se réclamer à tout propos de Rome et du Pape.

LE RALLIEMENT

CONFÉRENCE AUX ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE D'ANGERS.

Juin 1904.

Sous peine de perdre pied rapidement dans cette question, des "Directions pontificales" il est nécessaire d'avoir présents à l'esprit quelques **principes de doctrine**, et, tout d'abord, cette vérité que Jésus-Christ, étant venu sur la terre, pour rétablir l'union de Dieu avec les hommes et des hommes avec Dieu, sur des bases parfaites et inébranlables, a créé, dans ce but, une Société religieuse, dans laquelle se conservassent la doctrine et les moyens du salut.

Cette société qui est l'**Eglise**, Il l'a faite **visible, afin que chacun put la voir et l'entendre, parfaite, gouvernée par une autorité publique et indéfectible, investie de tous les pouvoirs nécessaires pour continuer l'œuvre de la Rédemption**. Lui-même a déterminé tous les éléments qui font de cette Eglise une Société publique et parfaite : ses membres, qui sont les hommes, tous appelés à en faire partie ; sa fin, la fin même de la religion et de la Rédemption, à savoir l'union parfaite avec Dieu qui doit commencer ici-bas et s'achever là-haut ; ses moyens : la foi et la grâce, gardés et dispensés par elle ; ses pouvoirs, destinés à cimenter l'union de tous les membres du corps social, à maintenir entre eux l'unité, l'ordre et l'harmonie. Ces pouvoirs comprennent le droit d'enseigner : pour maintenir l'unité de la doctrine ; le pouvoir de conférer la grâce par les sacrements, destiné à maintenir l'unité de sacrifice et de culte, le pouvoir d'administration ou de juridiction, nécessaire pour maintenir l'unité de gouvernement. Ce sont tous les droits à la **souveraineté**.

Dans l'Evangile, chaque fois que Jésus parle de l'Eglise à Ses disciples, Il se sert de locutions figurées, dont l'énergie rappelle la forme et l'unité **sociales** dans ce qu'elles ont de plus parfait et de plus rigoureux. L'Eglise, dit-il, est un royaume dont Il donne la clef à Ses apôtres ; c'est un troupeau, un troupeau unique, n'ayant qu'un seul berceau et un seul pasteur ; c'est un corps dont les fidèles sont les membres et Lui le chef ; c'est un édifice, dont Il est la pierre angulaire, et qu'Il bâtit sur Pierre, etc...

Jésus-Christ a donc voulu établir une Eglise qui fût un véritable Etat constitué, réunissant dans une **unité sociale parfaite**, les chrétiens de tous les temps et de tous les lieux.

Or le Pape est le chef de cette société dont le gouvernement est **essentiellement monarchique**. En lui réside l'autorité dont Dieu a investi l'Eglise. «*En vertu de sa primauté, il a le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celle qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'Univers... Son pouvoir est ordinaire et immédiat sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs, sur tous les fidèles et sur chacun d'eux* » (Conc. Vat.) ordinaire, i.e. épiscopal. En un mot : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*.

L'**Eglise et l'Etat** se trouvent ainsi être **deux sociétés réellement distinctes et parfaites**. Chacune dans son ordre :

"Chacune d'elles est souveraine dans son genre ; chacune a ses limites parfaitement déterminées par sa nature et sa destination immédiate ; chacune a donc sa sphère particulière dans laquelle elle se meut et exerce son action jure proprio." (Encyc. *Immortale Dei*).

L'Eglise est indépendante, absolument indépendante de l'Etat, dans les matières spirituelles, c'est-à-dire dans tout ce qui touche à la foi et à la morale, aux sacrements et au culte, à la discipline et à l'administration de la Société religieuse.

L'Etat est libre vis-à-vis de l'Eglise dans tous les actes qui lui sont propres et qui se rapportent directement à l'accomplissement de sa mission dans les affaires purement politiques et temporelles, c'est-à-dire dans les questions relatives à la forme du gouvernement qu'il convient aux peuples d'adopter, aux relations politiques, à l'organisation du pouvoir législatif, judiciaire, exécutif et militaire, à la levée des impôts, à la paix et à la guerre, à l'industrie, au commerce, etc...

L'**Ecole gallicane et parlementaire est tombée dans une grave erreur sur la situation respective des deux Sociétés**. Cette erreur se formule ainsi : « **Les choses purement spirituelles sont de la compétence de l'Eglise et toutes les choses temporelles sont du ressort de la puissance Civile.** » Or cette école détermine la nature spirituelle ou temporelle d'un objet, par son caractère rigoureux de visibilité ou d'invisibilité : l'Eglise n'aurait par suite, d'autorité que sur les choses purement intérieures, purement invisibles. **Cette conception est anti catholique**. L'Eglise n'est point une Société invisible et purement intérieure ; c'est une association parfaite **extérieure et publique**, visible dans son chef, dans ses membres et dans les moyens dont elle se sert pour atteindre sa fin.

L'homme tout entier est sujet de l'Eglise aussi bien que de l'Etat.

Le système gallican engendre la confusion complète des deux pouvoirs et de leurs attributions respectives. Si l'on met au rang des choses civiles tout ce qui a un rapport quelconque avec l'ordre extérieur, il est évident que la prédication de la foi, l'administration des sacrements, le culte, toute la religion en un mot, rentreront dans la compétence du pouvoir civil. Mais, d'autre part, si l'on reconnaît à l'Eglise le droit exclusif de régler l'intérieur de l'homme et d'agir sur sa conscience, on ôte à la puissance séculière toutes ses facultés. Les lois civiles ayant un rapport nécessaire avec la morale et la conscience seraient des usurpations de l'Etat sur le domaine propre de l'Eglise.

Ce n'est donc pas en se plaçant au point de vue absolu de la visibilité des objets et de leur matérialité qu'on peut déterminer leur nature spirituelle ou temporelle. Il faut considérer tout à la fois leur nature interne et leur destination immédiate. La foi et la prédication sont des objets spirituels *in abstracto* et *in concreto* ; mais il est d'autres objets qui, bien que matériels de leur nature, ont un caractère spirituel à cause de leur rapport avec l'ordre spirituel.

Ce qui distingue essentiellement l'Eglise de l'Etat, c'est **la fin propre et immédiate de chacun d'eux**. C'est par sa fin surtout que l'Eglise est spirituelle, c'est aussi principalement par sa fin que la Société civile est temporelle. Par conséquent, tout objet qui se rapportera directement à la fin de l'une ou l'autre Société sera spirituel ou temporel.

La question est-elle ainsi complètement résolue ? Non. Si les deux pouvoirs s'exerçaient dans des sphères tellement distinctes et séparées, qu'ils n'eussent entre eux aucun rapport, il n'y aurait pas d'inconvénient à les supposer absolument égaux et indépendants. Mais, loin de là, ils sont en rapports nécessaires, comme le sont, dans chaque homme, les deux fins, spirituelle et temporelle, qu'il doit atteindre. Il faut donc nécessairement, non seulement que l'Eglise est la prééminence sur l'Etat dans les questions spirituelles, mais que le pape ait un **pouvoir indirect sur le temporel, même en matière politique, dans la mesure où le temporel se trouve en rapport avec le spirituel**, ou que le prince ait à ce titre un pouvoir indirect sur le spirituel. Il n'y a pas de milieu possible. Leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose soit, à des titres différents, soumis à la juridiction de l'un et de l'autre. Si les puissances ne se trouvent pas réglées et ordonnées par Dieu dans leur objet et dans leur exercice, ce sont les conflits et le désordre naissant de l'institution divine du pouvoir.

La question se réduit donc à savoir laquelle des deux puissances est **suréminente**. Il faut pour cela considérer la nature de chacune d'elles, la noblesse et l'excellence de leur destination. Or le bonheur temporel étant subordonné à l'éternelle félicité, on ne peut nier que la même subordination doive exister entre les deux pouvoirs chargés d'aider l'homme à atteindre cette double fin.

Ce qui est vrai de la subordination de l'Etat s'entend nécessairement de celle des citoyens et des diverses parties de la Société.

Telle est **la doctrine catholique certaine**. D'où il résulte, par une déduction évidente, que le pape est juge en dernier ressort du rapport que peuvent avoir les choses du temps avec celles de l'éternité, les intérêts temporels avec ceux de la religion et de l'Eglise.

A la vérité, aucun Pape, dans les temps modernes, n'a poussé ni étendu aussi loin que Léon XIII l'exercice de ce droit souverain. A la fin d'un siècle de révolutions, en face d'une conjuration acharnée, contre l'existence de l'Eglise et des nations chrétiennes, il a entrepris la tâche gigantesque de repêtrer, pour ainsi dire, la chrétienté, et d'en refondre les éléments.

Il n'est peut-être pas de circonstance où l'application de ce droit ait été plus délicate – d'aucun diraient plus contestable, s'il ne fallait s'en rapporter au principe posé plus haut – que dans l'Affaire du Septennat militaire en Allemagne au temps de Bismarck.

La question est connue : Le conseil de concession donné par Léon XIII au Centre catholique n'avait pas paru acceptable au Chef de ce groupe qui offrit sa renonciation à la lutte. Au nom du Pape, le Cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, fit auprès du Nonce une seconde démarche, non moins pressante, où, avec beaucoup d'éloges et d'encouragements pour le centre, il précisait la question en ces termes :

« Si le saint Père a cru devoir exprimer ses désirs à ce parti, relativement au Septennat, cela provient de ce que cette question est liée à des questions d'une portée religieuse et morale. »

« Il y a de sérieuses raisons de croire que le gouvernement se serait montré moins disposé à donner une grande impulsion à une révision définitive des lois de Mai... Le Saint Siège aurait rendu service au Gouvernement de Berlin et l'aurait rendu favorable aux Catholiques... »

« Finalement, le Saint Siège, en donnant ses conseils relativement au septennat, a voulu se procurer une nouvelle occasion d'être agréable à l'Empereur Guillaume et au prince de Bismarck. »

« De plus, le Saint Siège ne pouvait pas, au point de vue de ses intérêts, qui sont en même temps ceux des catholiques, laissé s'échapper l'occasion qui s'offrait à lui d'améliorer sa situation en se rendant favorable le puissant Empereur d'Allemagne. »

« Ces considérations se rapportent, selon les vues du Saint Siège, aux questions religieuses et morales liées à celle du septennat, et ce sont ces considérations qui ont engagé le Saint Père à faire connaître ses désirs au Centre. »

Certes, s'il est une question purement politique de sa nature, c'est le vote de crédits militaires. Voilà cependant que le Pape y intervient, à titre de conseil et de désir, il est vrai, parce qu'il voit une connexion entre cette affaire purement temporelle et des intérêts moraux et religieux supérieurs.

C'est le principe au point de vue duquel il faut apprécier les questions analogues, comme celle du **Ralliement**.

L'application est différente et elle est plus précise, et plus précise aussi, l'expression de la volonté pontificale.

L'affaire du septennat portait sur un fait. Dans celle du Ralliement, le Souverain Pontife s'appuie sur ce principe de morale politique et social qui fait un devoir aux citoyens d'accepter le gouvernement validement établi et constitué, afin d'assurer le bien commun de la Société (Encycl. à la France).

Incontestablement, en pareille occurrence, la volonté du Chef de la Chrétienté crée aux catholiques un **devoir de respect, de déférence et d'obéissance**. Ce devoir sera plus ou moins strict et grave, selon que le commandement sera plus ou moins formel ; on le pourra d'autant moins discuter, que la connexion apparaîtra plus claire entre l'objet temporel et la fin spirituelle, connexion dont, encore une fois, le Chef de la Société spirituelle est, en définitive, le juge.

Qu'est-ce que Léon XIII a demandé aux Catholiques français ? – Il leur a demandé d'éviter les dissentiments politiques, les divisions quant à ce qui concerne la forme du gouvernement, alors que les plus graves intérêts religieux étaient en question, et d'unir toutes leurs forces pour la défense de ces intérêts. En vue d'obtenir ce résultat, il les pressait d'**accepter sincèrement la République comme gouvernement de fait**. – Un point, c'est tout.

On aura beau retourner toutes ses paroles, scruter tous ses actes, on ne fera pas sortir autre chose.

Que devaient faire les catholiques pour se conformer à la volonté de Léon XIII ? Deux choses, non pas une seule, mais deux : s'abstenir sincèrement de toute opposition systématique à la forme du gouvernement existant et déployer tous leurs efforts pour résister à l'oppression anti-religieuse. Encore une fois, rien de moins, mais aussi, rien de plus.

Mais, dira-t-on, à le prendre ainsi, on trouverait peut-être peu d'hommes qui n'eussent été disposés à suivre cette direction. - Je le crois aussi. - Il n'est même pas exagéré de dire qu'un bon nombre de ceux auxquels on a reproché d'y être **réfractaires** n'avaient pas attendu la parole de Léon XIII pour pratiquer cette abnégation politique par dévouement à la cause religieuse. *L'Union Conservatrice*, qui nous a donné les étonnantes élections de 1884, était fondée là-dessus : légitimistes et bonapartistes s'étaient fait des sacrifices réciproques pour en assurer les résultats, étant convenus de faire taire leurs préférences politiques, afin de sauver la patrie et la religion menacées.

A quoi donc a tenu le **trouble** où cette orientation nouvelle a jeté la France ? – A deux causes, l'une secondaire, se rapporte aux circonstances dans lesquelles le mouvement fut donné ; l'autre, principale au plus déterminante, à la façon dont on a voulu l'appliquer.

Extérieurement, la circonstance la plus déplorable fut la déclaration retentissante et inattendue du **cardinal Laviegrerie**, bien faite pour causer un saisissement, et lancée aux accents de cette Marseillaise qui, même aujourd'hui, demeure pour beaucoup de catholiques qui ne sont pas les moins sincères et les moins méritants, un chant révolutionnaire et atroce.

Une autre circonstance moins bruyante eut cependant un effet plus profond. Elle tenait aux dispositions du Pape lui-même. Dans son Encyclique, Léon XIII évitait de froisser les convictions personnelles et les réservait expressément. Néanmoins, il était manifeste qu'il se tournait vers la **démocratie** et ne comptait plus sur les anciens partis monarchiques. Ceux-ci se sentirent mis en cause.

Enfin, personne n'ignorait que plusieurs personnalités, évêques, prêtres ou laïcs, attirés vers la République par des motifs qu'il est inutile d'examiner ici, représentaient au Souverain Pontife que l'attachement des anciens partis à leur principes et leur opposition politique était le principal obstacle à l'apaisement religieux. Inconsciemment ils faisaient le jeu du gouvernement. Mais les monarchistes fortement convaincus, et à juste titre, comme l'événement l'a prouvé, que ce point de vue était complètement faux, s'en trouvaient encore plus défavorablement disposés et mis en garde contre une direction dont leurs préjugés les portaient déjà à contester l'autorité et la sagesse.

Cependant, les dissentiments entre catholiques n'auraient jamais atteint le degré d'acuité auquel ils furent portés, sans l'action d'une autre cause, celle-là plus fâcheuse.

Cette direction pontificale déjà si délicate à faire accepter en elle-même, on l'a **faussée**, par défaut de mesure, par un zèle non exempt de passion et d'intérêt personnel, on l'a **dénaturée** et, pour ainsi dire, **renversée**. Et ici, ce ne serait pas assez de dire qu'il y a eu des exagérations des deux parts, pour tirer ensuite un voile sur tout cela, comme s'il n'importait plus.

Si des deux parts on a exagéré, ce n'était pas pour en tirer des conséquences d'importance égale. Assurément certains monarchistes ne se sont montrés ni assez respectueux, ni assez soumis, et ont commis des excès de langage. Mais ils ne soutenaient leur opinion que comme une forme libre des principes de la politique ; tandis qu'en face d'eux ils trouvaient des hommes, des organes catholiques qui, se donnant pour les représentants autorisés de la pensée pontificale, prétendaient imposer leurs affirmations au nom de l'orthodoxie.

Là où Léon XIII ne demandait que l'**acceptation d'un fait**, ceux qui s'attribuaient la direction du mouvement, posèrent la nécessité d'une **adhésion à un principe**, et tandis que cette acceptation du fait devait avoir pour conséquence, selon la pensée du Pape, de ramasser les efforts de tous dans une commune et énergique résistance, ils consacrèrent principalement les leurs à **faire triompher d'abord le principe**, subordonnant à son triomphe la résistance à la persécution religieuse. On aurait pu croire, à les entendre, à les voir agir, que le but du Pape était de faire au profit de la République ce qu'il s'était refusé à faire au profit de la monarchie, et qu'il prenait parti pour la République en solidarissant avec sa cause celle de la Religion et de l'Eglise.

Il ne servirait à rien, pour justifier ces **interprétations outrées**, d'épiloguer sur les termes employées par le Souverain Pontife. Sans doute il parle dans sa lettre aux Cardinaux français d' "acceptation sans arrière pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au vrai chrétien". Mais le bon sens, la raison, et je ne crains pas de le dire, les principes mêmes de la religion repoussent les conclusions qu'on veut en tirer ; cette sincérité et loyauté ne tombe que sur ce dont a parlé le Pape, à savoir l'acceptation du gouvernement de fait. Ne s'explique-t-on pas bien qu'il ait cru important d'y insister, à raison de la défiance qu'une telle évolution des catholiques devait naturellement inspirer à leurs adversaires ? L'accueil qu'ils lui ont fait montre assez que ce n'était pas un soin superflu. Mais si l'on veut voir dans cette loyauté sans arrière pensée une adhésion de principe, on tombe dans des **contradictions inexplicables**.

Quel serait ce principe auquel on devrait adhérer sans arrière-pensée ? Est-ce celui de la forme républicaine prise en elle-même et envisagée théoriquement ? Alors il faut abolir toutes les réserves faites par le Pape lui-même sur la liberté des opinions personnelles, et il n'est plus permis à personne de ne pas être républicain par conviction.

S'agit-il d'une application pratique de la forme républicaine telle qu'elle a été implantée en France à diverses époques ? Mais le gouvernement républicain tel qu'on nous en a doté est essentiellement lié aux principes de ce **droit nouveau** que Léon XIII a **condamné** aussi fortement que Pie IX, dans son Encyclique sur la constitution des états chrétiens, et même il se réclame exclusivement de ce droit nouveau.

Mais on peut être républicain, direz-vous, sans reconnaître ce droit nouveau. A la bonne heure et je l'espère bien. Seulement nous cherchons ici quel était, dans l'intention du Pape, l'objet de cette acceptation sincère et loyale ? Il n'était pas autre que l'acceptation d'un fait, se traduisant par le respect, l'obéissance envers la constitution, et l'abstention loyale d'une opposition systématique à la forme du gouvernement qui aurait consisté à en contenir le fonctionnement de parti pris et à en provoquer directement le changement.

S.S. Léon XIII dans une lettre adressée à Mgr Mathieu, Archevêque de Toulouse, le 28 Mars 1897, a écrit :

Nous n'avons jamais rien voulu ajouter aux appréciations des grands docteurs sur la valeur des diverses formes de gouvernement, ni à la doctrine catholique et aux traditions de ce siège Apostolique sur le degré d'obéissance dû aux pouvoirs constitués. En appropriant aux circonstances présentes ces maximes traditionnelles, loin de nous ingérer dans les questions d'ordre temporel débattues parmi nous, Notre ambition était, est et sera de contribuer au bien moral et au bonheur de la France... En vous appliquant, Vénérable Frère, par la netteté de votre langage à faire comprendre dans ce sens Nos intentions et nos recommandations, en sorte qu'on ne puisse y trouver, ni prétexte aux insinuations malveillantes, ni recommandation abusive pour les théories propres à compromettre la concorde, non à la consolider, "vous faites une œuvre agréable à notre cœur..."

Ce zèle intempérant, cette prétention outrée d'obliger à des professions de foi explicites entraînent de graves erreurs de conduite. Ces défenseurs de la pure doctrine refusèrent un peu partout leur concours à tous ceux qui ne donnaient pas des gages à la République ; dans les élections, en maintes circonstances, dès l'origine jusqu'aujourd'hui, ils s'abstinrent de soutenir les monarchistes catholiques et militants contre les non catholiques républicains, et souvent même ils les combattirent, parce que, ou comme s'il importait plus d'écarter les adversaires de la République que de faire passer les défenseurs de la liberté religieuse.

L'aberration fut poussée à ce point qu'on ne s'arrêta même pas devant les déclarations d'athéisme. Aux élections de 1893, le concurrent d'un des chefs éminents de la droite monarchiste mis en cause pour son impiété notoire, se fit gloire de n'être pas marié religieusement, de n'avoir pas fait baptiser ses enfants, et de repousser nos croyances catholiques. Le journal *l'Univers* reconnut que le cas était regrettable, mais n'hésita pas à dire que, comme on ne pouvait avant tout laisser élire un catholique ouvertement dissident, quoiqu'ardent et puissant défenseur de la cause religieuse, le devoir des fidèles était de voter pour le mécréant !

Avec un tel état d'esprit, l'opposition des catholiques sur le terrain des intérêts religieux, ne pouvait être que ce qu'on a vu à dater de l'époque du ralliement : comme force publique, une opposition ridicule, presque de pure forme, indécise et impuissante, qui flattait et sollicitait au lieu de combattre, au point de vue chrétien – l'expression paraîtra grosse mais elle est trop faible pour exprimer la force de ma conviction – une opposition déshonorante pour la foi et les principes qu'il s'agissait de soutenir ; car les principes, les intérêts et les droits les plus sacrés, la cause et l'honneur de Dieu devinrent l'objet de concessions et de compromis, comme de vulgaires intérêts humains et variables.

Je le sais, il n'y eut rien dans tout cela qu'on n'ait couvert de l'autorité du Pape ou de son ministre, et pas un mot, pas un signe n'émanait de Rome qui n'eût une valeur absolue, un caractère de quasi infaillibilité.

Il faut le dire, ce sont là des conceptions trop simplistes. Les affaires humaines sont traitées par des hommes ; l'humanité se retrouve partout, même dans les affaires de l'Eglise qui sont humaines aussi par un côté.

Le Cardinal Rampolla fut, on n'en saurait douter, le ministre très sincère et très zélé de Léon XIII. Est-ce à dire que dans les moyens de faire triompher la pensée du Pape, il ait agi dans tous les détails, en toute circonstance, sous son influence immédiate et directe ? – Voici un trait que je tiens personnellement de la Supérieure Générale d'une des plus importantes Congrégations de femmes. Elle revenait de Rome où le Général d'un des principaux ordres religieux venait de lui raconter ce qui suit. Etant allé trouver le Cardinal Rampolla, il lui avait demandé quelle était l'intention du souverain Pontife au sujet de la loi dite d'abonnement, qui taxait uniquement les Congrégations. – *Il faut payer, Père Général, répondit l'Eminence, c'est une nécessité, etc....* – Le Père Général renouvelle sa question. Même réponse. – Alors il fait entendre respectueusement que, reconnaissant au Cardinal de son conseil, il tient cependant à connaître la réponse du Pape lui-même et devra en chercher le moyen. – *Eh bien ! La pensée du saint Père est qu'on ne paie pas.*

A l'époque des élections de 1893, paraît une lettre du Cardinal Rampolla adressée à l'Archevêque de Bordeaux, destinée, on ne pouvait s'y méprendre, à faire échouer quelques monarchistes réfractaires, et surtout, celui dont il a été question plus haut. Naturellement l'effet fut assez considérable sur l'opinion. Il n'aurait pas été le même, si l'on avait su que, trois semaines auparavant, un Prêtre de Paris qui m'est connu, reçu en audience par Léon XIII lui ayant été signalé comme un ami de ce grand publiciste : *Oh ! dites lui bien*, reprit le Pape, *que nous comptons sur lui, qu'il continue à défendre la religion*, – et avec les paroles les plus louangeuses à son égard, Léon XIII spontanément remit à ce prêtre un souvenir pour M. Paul de Cassagnac. ⁽¹⁾

(1) Je ne cite ces extraits que pour corriger les vues trop courtes et trop étroites de ceux pour qui le moindre geste de Rome a nécessairement une valeur absolue. Autre exemple, tout récent, et non moins instructif. Deux fois, cet hiver, et à court intervalle, en réponse à l'hommage rendu au Pape (S^t Pie X – précision de l'éditeur), dans ses congrès, le *Sillon* a reçu des télégrammes officiels du Cardinal Merry del Val (Secrétaire d'Etat de S^t Pie X – idem). Le premier louait les "sages initiatives" du *Sillon*. On fit sonner partout et très haut cet éloge comme une sorte de sanction et de consécration pontificale accordée aux idées du *Sillon*. La seconde communication, moins chaude, rafraîchissante même, in-

Encore une fois, je n'entends nullement dire que les adversaires du ralliement n'aient pas manqué de soumission, de mesure dans leur résistance, ni justifier les violences de leur langage. Je n'ai à prendre ici parti pour personne. J'examine quel était le devoir des catholiques, s'il portait en lui-même la cause du trouble profond où nous avons été jetés, et je dis qu'en exagérant ce devoir on l'a rendu presque inacceptable, que par une exigence tyrannique, on a voulu faire non seulement de l'acceptation du fait, mais de l'adhésion au principe une question de conscience, et que c'était de quoi soulever toutes les protestations.

N'a-t-on pas été jusqu'à dire et à écrire qu'on ne pouvait être bon catholique sans être républicain ! C'est-à-dire que l'on ne peut pas être bon catholique si l'on est monarchiste. En vérité, qu'est-ce donc qu'être catholique ? Restreinte à ses directions certaines, cette obligation de conscience était déjà si délicate à mesurer, si nuancée selon les conditions des personnes ! D'ailleurs, quelle qu'elle fût, comment des catholiques sans mission pouvaient-ils s'arroger le droit de porter de telles sentences ? Quelle porte ouverte à toutes les représailles ! Le ralliement est-il la seule ou la principale obligation du chrétien ? N'y a-t-il pas mille points de conduite plus importants sur lesquels il n'est pas davantage permis de juger le prochain ? Mille devoirs tracés dans les Encycliques de Léon XIII, plus graves peut-être, dont on ne semblait point prendre autant de souci ? Et sans sortir de la question, le devoir de résister à l'oppression anti-religieuse n'est-il pas égal et supérieur à celui d'adhérer à la Constitution ? – L'occasion était tentante de répliquer par la parole de Jésus-Christ : ***Hæc oportuit facere, et illa non omittere.*** – Pour moi, je ne crains pas de le dire, j'ai plus d'estime et d'admiration pour les convictions religieuses de certains réfractaires que pour l'attitude de plusieurs parmi ceux qui les condamnent.

Mais dira-t-on ils ont fait échouer les projets du Pape et compromis ses magnifiques desseins. Est-ce bien sûr ? Est-ce bien vrai ?

Combien sont-ils donc et qui sont-ils ? On les trouve proportionnellement nombreux dans la classe aristocratique. Mais c'est une fraction relativement peu considérable du pays et son influence n'est-elle pas très réduite ? Y a-t-il parmi ses membres beaucoup de personnages vraiment influents ? Par contre, la classe moyenne et populaire, le clergé, le jeune clergé surtout et tout ce qu'il atteint, comme aussi le silence lui-même de la plupart des dissidents, tout, de ce même côté, n'était-il pas favorable à la diffusion de ces théories qui flattaient les tendances démocratiques de ces classes ?

Au surplus regardez donc ! Qui a provoqué les colères des ennemis de l'Eglise, les adversaires du ralliement ou les ralliés ? Est-ce par ce que ceux-là se défendent d'accepter le terrain constitutionnel, ou parce que ceux-ci montrent trop d'empressement à y accourir, qu'on a redoublé contre nous la violence anti-religieuse ?

Ces choses sont extrêmement délicates à dire, parce qu'elles conduiraient à conclure que, quant à la France, les desseins de Léon XIII ont obtenu un résultat opposé à ses prévisions, et qu'en désarmant l'opposition, on a déchaîné la tyrannie au lieu de procurer l'apaisement.

Trois causes ont contribué à cet échec : l'inégalité des conditions entre le Pape et le gouvernement français, l'empressement exagéré et maladroit des ralliés, et, si l'on veut, l'opposition des réfractaires. Elles se présentent ainsi dans l'ordre de leur importance relative.

D'abord et surtout, la partie était trop inégale entre la loyauté inlassable de Léon XIII et la duplicité de nos gouvernants. Le Pape ne s'était point mépris sur l'esprit sectaire de la majorité parlementaire, les documents en font foi, mais en dépit des mesures vexatoires qu'elle adoptait, il ne cessa de compter, presque jusqu'au bout sur la probité de nos ministres.

Or, eux ne cessèrent pas de cacher des desseins haineux et perfides sous des protestations hypocrites. Par tous les moyens, en exploitant toutes les servilités, ils s'efforçaient de persuader au souverain Pontife que l'opposition des monarchistes, l'agitation des catholiques était le grand obstacle à leurs desseins de conciliation et d'apaisement, et en même temps ils se faisaient, en toute circonstance, une arme contre le Pape, de sa résolution, trop tôt et trop souvent manifestée peut-être, de chercher, tous les moyens de conciliation plutôt que de se résigner à entrer en lutte ouverte.

Léon XIII pensait traiter avec une république honnête ; en réalité, selon le mot de Mgr Gouthe-Soulard : *nous n'étions pas en République, mais en franc-maçonnerie.*

Le jeu fut toujours le même, depuis la déclaration de 1882, où, sur le conseil du Pape, les autres congrégations renoncèrent à faire plus longtemps cause commune avec les Jésuites expulsés jusqu'après le vote de la loi de 1901, qui les tuait toutes, alors que M. Waldeck-Rousseau obtenait encore de Rome qu'on interdît au Père Coubé de faire des conférences sous le prétexte que cette agitation gênerait les dispositions conciliantes du gouvernement !

Il en fut ainsi en toutes choses, dans les grandes et dans les petites. Comme les petites peignent aussi bien une situation que les grandes, j'en citerai une où je fus mêlé.

En 1891, sous un ministère Bourgeois, j'étais Recteur de la rue de Madrid sans avoir le titre de Directeur légal. On désira que je me misse en mesure de le prendre : il suffisait pour cela de demander mon certificat de stage. C'était une pure formalité. Autrefois, elle était très simple ; le bon plaisir et l'arbitraire administratif l'ont rendue très hasardeuse :

Tout fut mis en œuvre à l'Académie de Paris pour m'en détourner, comme si l'appréhension de voir un Jésuite faire une déclaration légale d'ouverture était pour la République l'annonce d'un renversement. Et comme toutes ces instances ne m'arrêtaient pas, on nous opposa le coup du Nonce Apostolique : Son Excellence le Nonce intervint en personne pour obtenir en faveur de ce pauvre gouvernement "embêté" par les Jésuites, que ma demande fut provisoirement retirée. Voilà les services qu'on savait en obtenir.

vitait le *Sillon*, sous une forme voilée, mais transparente, à bien suivre les directions du Pape. Que s'était-il passé dans l'intervalle ? Peut-être venait-on d'apprendre à Rome que le *Sillon* n'avait pas publié le *Motu proprio* de Pie X. Peu importe. Il suffit ici de conclure qu'il ne faut pas s'écrier à tout propos : *Roma locuta est, causa finita est.*

C'était l'époque où le nonce disait de M. Constans, le moins estimé des politiciens, du moins pour ce temps là : *M. Constans est un si excellent homme !* Je le sais directement de la personne à qui il tint ce propos. Il est vrai que de nos jours M. Waldeck-Rousseau n'était pas en moins bonne odeur de sainteté.

A cette première cause d'insuccès, s'ajoute l'empressement maladroit de ceux qui s'étaient mis à la tête du ralliement. Une seule chance s'offrait de réussir. C'était d'agir discrètement, de s'en tenir à la direction pontificale, dont le sens, en ce qui touchait la politique, était plutôt négatif et consistait à ne pas se mettre en opposition systématique vis-à-vis du gouvernement. Au lieu de cela, on se piqua de tendre ouvertement la main à ceux qui opprimaient nos convictions religieuses et on s'avisa de leur déclarer avec empressement, on eut souhaité avec l'unanimité des catholiques, qu'en politique rien ne nous séparait plus. Que pouvait éprouver le parti au pouvoir, auquel appartenait, il faut bien le reconnaître, l'étiquette républicaine, en voyant tout d'un coup les adversaires de la veille faire irruption dans ses rangs ?

La politique dans l'Etat repose essentiellement sur l'opposition des partis. On n'en changera pas la loi.

Et voilà que dans ce but d'orienter autrement la direction du parti au pouvoir, les catholiques déclaraient s'y ranger. Ils ne cachaient même pas leur dessein. *"Il s'agit pour nous, déclarait un des chefs du ralliement dans un congrès, de monter sur la machine pour la conduire."* L'ennemi, cela devait arriver, concentra tous ses efforts pour les jeter à bas.

Là est l'explication de cette explosion de rage anticléricale dont nous sommes les victimes. Cet empressement et cette servilité des ralliés fut une faute mortelle, infiniment plus nuisible que l'opposition des réfractaires, laquelle n'entre pour ainsi dire pas en ligne de compte.

Ceux-ci auraient beaucoup moins contribué par leur adhésion à faire triompher le mouvement, qu'à précipiter cette crise et à rendre la situation des catholiques plus fautive. Voyez-vous l'effet qu'aurait produit M. de Cassagnac venant à la République enseignes déployées ?

Aime-t-on mieux ne pas reconnaître qu'il y ait eu échec, et dire que Léon XIII travaillait pour un résultat à longue échéance ? – Pour moi, j'en tomberais volontiers d'accord. Toutefois il n'est pas douteux qu'il comptait aussi sur un résultat immédiat.

On a publié, l'an dernier le récit d'une audience de Mgr. d'Hulst à Rome, dont les témoins sont encore vivants. – C'était peu avant les élections de 1893. – *Combien êtes-vous de députés de droite,* lui demandait le Souverain Pontife ? – *Très Saint Père, cent soixante.* C'était en effet le chiffre de l'opposition à cette époque, d'une opposition homogène celle-là. – *Eh bien !* repris Léon XIII, *après ce que j'ai dit, et après l'impulsion que j'ai donnée, j'espère que vous reviendrez beaucoup nombreux.* – Mgr. d'Hulst eut le courage de répondre, selon ses prévisions que l'événement devait justifier : *Très Saint Père, nous reviendrons soixante ou quatre-vingts.* – Un voile de tristesse couvrit le visage du Pape. – *Oh ! Très Saint Père,* s'écria Mgr. d'Hulst, *je vous ai fait de la peine !* – *Non,* reprit le Pape avec sérénité, *vous avez parlé selon votre pensée.*

C'est que, en effet il faut bien le reconnaître, la distinction entre la législation et le gouvernement, parfaitement juste et vraie en théorie, tout à fait valable dans la discussion des idées, devient illusoire, s'il s'agit de le faire accepter par la masse d'un pays. L'esprit français, celui du peuple surtout, est simpliste, incapable de ces subtilités ; car, pour lui, ce sont des subtilités.

Du moment que vos convictions religieuses ne vous empêchent pas de patronner la République, c'est que la besogne qu'elle fait n'est pas inacceptable ; *et tant qu'à faire d'être républicain,* se disent, le paysan, l'ouvrier, la masse, *soyons-le de préférence avec ceux qui nous procurent des avantages.*

On pourrait éclairer le peuple, direz-vous. Théoriquement, peut-être, mais pratiquement la conséquence était inévitable.

Ceux qui connaissaient le mieux le pays l'annonçaient hautement ; et c'est cela qui se produisit.

Faut-il aller plus loin. Les classes inférieures ne sont pas les seules qui se soient montrées incapables de tenir cet équilibre entre ces deux positions. N'en jugeons point par des paroles et des déclarations sonores. Mais dans leurs actes, dans leur conduite, les prôneurs du ralliement ont-ils traduit cette distinction avec la suprême énergie que réclamaient la voix du Pape et l'extrémité de la situation ?

Le terrain était glissant, on a beaucoup glissé.

C'est un résultat désastreux de la politique du ralliement, telle qu'on l'a préconisée et pratiquée, d'avoir contribué pour une grande part, par une recherche immodérée et mal éclairée de la situation, à l'affaiblissement des caractères, à des compromis d'où les principes les plus fondamentaux sortaient chancelants, à l'abaissement des consciences, à l'effacement de cette ligne de démarcation entre le bien et le mal dont la disparition est le signe le plus effrayant de décadence.

Ne remontons pas plus haut. Le récent voyage du Chef de l'Etat à Rome, a mis en cause, sans leur laisser la possibilité de les esquiver, tous ceux qui se réclament de leur fidélité au Pape. Ils avaient d'autant meilleure grâce à faire honneur à leurs principes, que le patriotisme soutenait ici leur foi. La prise de Rome au 20 septembre était une conséquence du 4 septembre ; cette visite renouvelait donc et consacrait en quelques sortes le souvenir de nos humiliations nationales. Et cependant ! Que les progressistes sur lesquels certains catholiques fondaient un espoir aient ratifié l'insulte faite au Souverain Pontife, on pourrait dire : tant pis pour ceux qui s'en étonnent. Mais ces ralliés, ces fidèles du Pape, n'ont même pas tous refusé de voter les crédits ? Et plusieurs, sur la question du rappel de l'ambassadeur, furent incapables de pousser au-delà d'une abstention honteuse, la manifestation de leur fidélité.

Arrivé à ce point, je m'arrête un instant pour vous faire ma profession de foi personnelle. Vous la trouverez dépourvue d'ambiguïté. Elle devrait être chose superflue, cependant elle intéressera peut-être l'un ou l'autre.

Il y a quelques jours, quelqu'un m'aborda pour me lancer à brûle pourpoint cette annonce : *“On me dit que vous devenez royaliste.”* – Si j'avais jugé bon de répondre, voici en quels termes je l'aurai fait : *Assurément, la monarchie seule jusqu'ici, dans l'histoire de France, a mis en honneur les principes que je considère comme les fondements nécessaires de l'ordre politique et social. Néanmoins comme ces principes ne sont pas, de soi, incompatibles avec d'autres formes de gouvernements, et, comme en dehors d'eux, je n'ai aucune raison, à moi particulière, de préférer une forme de Gouvernement plutôt qu'une autre, je ne suis ni légitimiste, ni bonapartiste, pour la même raison, encore moins suis-je républicain.*

Surtout, dirais-je à une certaine catégorie d'interlocuteurs, je ne suis pas rallié, et d'abord pour cette raison que vous l'êtes.

Je m'explique par une comparaison. Il y a quelques semaines *le Sillon* publiait enfin le *Motu proprio* de Pie X. Son directeur le faisait précéder d'un de ces commentaires ondoyants dont il a la recette ; et, après avoir déclaré que *“désormais la démocratie chrétienne fait partie intégrante du Catholicisme”*, il déduisait naturellement que *“on ne pourra plus se dire catholique sans se reconnaître démocrate chrétien.”*

Or, je reconnais et professe tous les principes tirés de l'évangile et de la morale chrétienne, et l'interprétation qui a permis au Souverain Pontife de tolérer cette expression de démocratie chrétienne, mais je repousse, pour mon compte, la qualification de démocrate chrétien, parce que ceux qui s'en parent avec éclat font de ces principes des applications fausses et dangereuses, par lesquels ils flattent les intérêts égalitaires et niveleurs de la plèbe.

De même, je me conforme avec une soumission filiale aux Directions du souverain Pontife ; je me flatte de n'avoir jamais agi contre elles ; mais je repousse la qualification de rallié ; parce qu'elle couvre chez ceux qui la portent plus ostensiblement, une fausse direction d'esprit qui exagère tout à la fois et la largeur des concessions et la rigueur des principes, et qui sème la division.

Alors ne suis-je rien ? – Non, quoique bon catholique dans l'un et l'autre cas, je l'espère bien, *rien que ministre de Dieu*, n'ayant rien à voir directement dans la politique, mais devant à tous la charité, la vérité, leur montrant le devoir et les pressant de l'accomplir avec désintéressement et générosité.

Me demandez-vous quel est aujourd'hui ce devoir et comment vous comporter dans la situation actuelle ? Je vous répondrai là-dessus aussi franchement que sur le reste.

Tout d'abord, quoiqu'il en soit de l'élection d'un nouveau Pape, la situation à la mort de Léon XIII n'était déjà plus la même qu'en 1892.

Les voiles étaient enfin déchirés. De fourbe et cauteleux, le gouvernement était devenu agresseur et tyrannique, mettant les catholiques hors du droit commun, tant par les vexations administratives que par les lois d'oppression.

Et voilà pourquoi – pour le dire en passant – quand un prêtre député, qui compte parmi les chefs du ralliement, arrêta naguère la résistance armée des Bretons soulevés pour la défense de leurs écoles, par ce motif avoué qu'*“il fallait prévenir la désaffection de leur part envers la République”*, il commettait déjà un anachronisme au point de vue des Directions pontificales. Je n'apprécie pas ici le fait lui-même. La résistance légale, ce n'est pas douteux, était la seule que Léon XIII ait préconisée. Mais je dis que la situation était déjà changée.

On n'en pourrait citer de preuve plus péremptoire que celle même qu'on invoquait récemment pour montrer l'unité de vue entre Pie X et Léon XIII. La protestation pontificale au sujet du voyage de M. Loubet, signée par Pie X, n'en est pas moins vigoureuse pour avoir été écrite par Léon XIII. Elle diffère des actes précédents quant à la manière d'envisager les événements et leurs conséquences, et dénote clairement une appréciation nouvelle de la situation.

En outre, quoiqu'il en soit, les directions pontificales portant sur des points de conduite pratique sont propres au pape régnant. A parler strictement, elles perdent par sa mort leur valeur impérative et demandent une confirmation nouvelle.

Ainsi que l'écrivait le Cardinal Lavignerie, pour faire accepter le ralliement : *«c'est au Pape vivant qu'est due l'obéissance»*. Il faut donc admettre avec simplicité que, comme la direction a fortement varié de Pie IX à Léon XIII, elle peut aussi varier de Léon XIII à Pie X.

Sans se livrer à des pronostics dont la témérité serait le moindre défaut, il est au moins vraisemblable que le nouveau pape ne fera pas une application aussi étendue de son pouvoir dans les affaires politico-religieuses que le pontife auquel il succède.

Est-ce à dire que tout soit fini ou abandonné ? – Pas le moins du monde. Le respect comme la prudence fait un devoir aux catholiques de demeurer dans une expectative patiente et soumise.

Quelle doit donc être à l'heure actuelle leur attitude ? Les catholiques, à l'heure actuelle, doivent persévérer dans la ligne de conduite qui leur a été tracée par Léon XIII, s'en tenir à ce qu'il demandait, et par conséquent demeurer sur le terrain constitutionnel.

Mais plus que jamais ils **doivent résister à la tyrannie religieuse.**

Encore faut-il bien entendre cette expression de terrain constitutionnel. Elle peut se prendre dans une double acception, l'une négative, pour ainsi dire, l'autre positive :

La première est large, la seconde exclusive :

Le terrain constitutionnel, tel que l'a défini Léon XIII, est circonscrit à l'acceptation sincère du fait de la constitution républicaine, emportant le respect de cette constitution et l'abstention de toute opposition systématique ayant pour but direct de la changer ou renverser⁽²⁾. C'est l'acceptation négative, c'est-à-dire qui fait abstraction des théories opposées

⁽²⁾ Cette abstention n'est pas purement passive, elle comporte la participation aux affaires publiques dans la mesure où des motifs particuliers ne s'y opposent pas.

et ne les exclut pas comme telles ; elle constitue le terrain sur lequel se doivent rencontrer et s'unir tous les catholiques.

L'acceptation positive que certains se sont efforcés de faire prévaloir, comporte l'adhésion au principe du gouvernement républicain, l'exclusion de toute préférence avouée pour une autre forme de gouvernement. Elle fait d'une pensée de conciliation un instrument de division.

Il est clair, qu'entendre le terrain constitutionnel dans ce sens positif, et en même temps ne pas permettre aux opinions contraires de se manifester, sous prétexte qu'on ne veut pas faire de politique, est en réalité faire la politique la plus intransigeante et la plus exclusive.

Or, le devoir le plus urgent des catholiques est de s'unir, de s'accepter les uns les autres, sans distinction de républicains, de ralliés ou de monarchistes, du moment qu'ils se rencontrent sur le vrai terrain constitutionnel

Je dis : s'accepter, se reconnaître, ne pas se suspecter, ne pas rougir les uns des autres, mais avouer franchement que la différence d'opinions personnelles ne les empêche pas de soutenir la même cause.

Qu'ils y prennent bien garde ! La peur de se rendre suspects de réaction et de monarchisme en marchant à front découvert avec les monarchistes, conduirait les ralliés et les républicains modérés à toutes les concessions, à toutes les défaites ; comme la peur du modérantisme a fait fléchir les convictions des républicains honnêtes de 1790, comme la crainte de passer pour le "gouvernement des curés" a perdu les ministres du 16 mai, et causé le désastre du pays.

Les monarchistes dans cette situation conservent-ils le droit de faire de la propagande politique ?⁽³⁾ Si l'on ne considère que la lettre des documents pontificaux, peut-être ; pour ma part j'hésiterais bien à le dire. Mais si l'on consulte la pensée certaine de Léon XIII, assurément pas, car si cette propagande poursuit un but présent ou prochain, comment la concilier avec l'abstention d'opposition systématique à la forme du gouvernement ?

D'ailleurs, s'il est question de vous, jeunes gens, je vous en dissuaderaï, en dehors de toute autre considération, comme d'une besogne peu profitable en elle-même, et nuisible à l'action que vous devez exercer. A l'heure actuelle, les traditions monarchiques peuvent légitimement, utilement, faire l'objet de vos études et discussions privées. Mais n'en faites point état au dehors pour ne pas vous ôter crédit. Voyez ceux des vôtres qui se préparent aux élections sont obligés de laisser tout à l'arrière plan leurs opinions monarchiques.

L'Action Libérale Populaire s'offre à tous indistinctement, à cette heure, comme le meilleur terrain d'action. Il ne doit pas être question de savoir si les promoteurs de cette ligne sont ralliés ou si vous êtes monarchistes. Il s'agit de se grouper tous sur le terrain Constitutionnel et de faire face à l'ennemi comme pour le salut de notre foi.

Je sais de source immédiate et absolument sûre que **Pie X a fortement encouragé M. Piou**, mais aussi qu'il l'a pressé d'attirer à lui les royalistes. Cela vous explique ce qui s'est passé récemment à Vannes, où on a vu M. de Lamazelle, légitimiste déclaré, tenant séance publique aux côtés de M. Piou ; ce qui s'est dit au Congrès d'Arras, où M. Piou parlant au nom de la *Jeunesse catholique*, reconnaissait à ses membres monarchistes un droit d'initiative personnelle ; ce que le Directeur de la *Croix* rapportait de Rome : « *Dans ses grandes lignes, la direction pontificale reste toujours la même mais S. S. Pie X veut profiter de la situation nouvelle qui résulte de son avènement pour effacer les dissensions entre catholiques et leur demander avec instance de faire l'union en face de l'ennemi commun* ». (25 avril 1904)⁽⁴⁾

Pratiquement donc, avoir confiance les uns dans les autres, ne pas se tenir en suspicion, s'aimer, s'unir dans l'attachement à l'Eglise, dans l'amour de la France chrétienne et la résolution de ne pas la laisser détruire. Il y faut toute la somme d'énergie et de dévouement que nous pouvons dépenser.

Pratiquement encore, discuter peu, agir, et laisser de côté le jargon politique ou n'en user qu'avec circonspection.

L'expression du terrain constitutionnel peut cacher des pièges ; celle de **démocratie chrétienne** en recouvre d'autres. C'est encore un nid d'équivoques. Elles viennent de ce qu'on applique à l'ordre social, où il n'a plus de sens, un mot qui n'a de signification que dans l'ordre politique. Démocratie par son étymologie même, n'a jamais signifié proprement que la participation du peuple à l'exercice du pouvoir. L'analogie, quand on applique ce mot à l'ordre social est évidente : la participation du peuple à la jouissance de la richesse. On voit quel est l'appât et le danger. On s'appuie donc là sur une opinion malfaisante.

Voulez-vous que je vous fasse toucher du doigt ce qu'elle couvre ? Prenez les premiers articles du *Motu proprio* de Pie X qui consacre si formellement l'inégalité des classes dans la Société. On en tirerait aussi légitimement, par le

⁽³⁾ J'entends : au point de vue des Directions pontificales. – Au point de vue purement politique ce serait une autre question. La constitution républicaine de 1875 admettait, par son article 8, une révision partielle ou totale. – Et c'est là-dessus que plusieurs "réfractaires" basèrent d'abord leur opposition.

⁽⁴⁾ Malheureusement, depuis cette époque, par l'entraînement fatal auquel n'échappent jamais ceux qui se piquent d'être libéraux, le Chef de l'*Action Libérale* a accentué des tendances que plusieurs lui reprochaient déjà.

Dans un brillant article publié par *Le Correspondant* du 25 septembre, il a fait une profession de foi politique qui ne permettrait plus à ceux qui ont le respect des opinions légitimes, de préconiser universellement cette association.

Il l'a engagée dans des déclarations de loyalisme républicain et au service de la Démocratie.

On est en droit de trouver fâcheuse cette inspiration de rétrécir le terrain de l'entente commune, et cela juste au moment où le Souverain Pontife, tantôt par des déclarations qu'on ne peut mettre en doute, et tantôt par des refus de parler non moins significatifs, manifeste la volonté de ne pas restreindre la liberté des opinions.

Comme on l'a justement dit : Si l'*Action Libérale* est une Association démocratique et républicaine, sur quoi pourrait-on se fonder pour faire à tous les catholiques un devoir d'y entrer ? Ou, si elle fait vraiment appel à tous les catholiques, comment peut-elle, en même temps, se dire républicaine et démocratique ? Ce terrain n'est plus du tout celui des recommandations pontificales.

même procédé, la théorie de "l'**Aristocratie chrétienne**". Essayez de la prôner, et vous verrez comment on admettra que le Christ "social" ait pensé à jeter dans le monde une théorie de l'aristocratie. – Eh bien ! et de la démocratie ?

Le Christ a enseigné au monde les grands principes qui donnent ses fondements à toute Société ; il n'a pas eu souci de nous parler politique. Sa morale sociale se tire de l'Évangile et à son principal fondement dans le christianisme. La politique est d'ordre purement humain. Au fond, quand on décore aussi hautement la morale sociale du nom de démocratie chrétienne, on plie l'autorité sacrée de la religion à des théories purement humaines, et on la fait servir à flatter les instincts de la foule.

Je sais de la même source immédiate et sûre que tout récemment, le Cardinal Merry del Val, disait à un solide théologien avec qui j'ai vécu : *Vraiment, ce mot de démocratie chrétienne est mal choisi. – Je crains*, fit observer l'interlocuteur, *que vous ne soyez amené à l'abandonner. – Je le crains aussi*, répondit le Cardinal.

APPENDICE SUR LA DÉMOCRATIE ET LES DIRECTIONS PONTIFICALES. ⁽⁵⁾

L'action catholique doit-elle, peut-elle se réclamer de la **Démocratie** ? Les Associations comme **la Jeunesse Catholique** ou **le Sillon**, noblement ambitieuses d'exercer sur les classes populaires une influence religieuse et sociale, ont-elles raison de faire sonner ce mot de démocratie avec complaisance aux oreilles de la foule et s'en emplit la bouche ?

Il faut avoir le courage de le leur dire, et tâcher de le leur faire comprendre, c'est entretenir la plus funeste équivoque, c'est accréditer des idées fausses, inspirées par la passion, le vice et l'erreur. **C'est aggraver le mal auquel on veut porter remède.**

Il y a des mots qui fascinent les masses. Que de formules perfides créées depuis deux siècles. Cette phraséologie révolutionnaire a contribué pour une large part à égarer les masses, et est devenue une source de maux irréparables. Au siècle dernier, c'étaient **la tolérance** et **la superstition, sous la Terreur, le fanatisme** et **la raison** ; sous la Restauration, **l'ancien régime, la dîme** et **les privilèges** ; sous le second Empire, **le progrès**. Aujourd'hui, ce qui est le plus en vogue, c'est **le cléricalisme, la science, la solidarité** et **la démocratie**.

Est-ce que **son origine seule** ne devrait pas condamner cette phraséologie ? C'est un fait établi d'une façon indéniable qu'elle a été **fabriquée par les Francs-maçons et par les fauteurs de révolution**, et qu'ils en ont fait un agent secret mais très actif pour la diffusion de leurs principes pernicieux. Dans le fait, pour eux, la guerre au cléricalisme signifie la guerre au catholicisme, la science est la négation de la foi, et **qu'est-ce que la démocratie ? L'indépendance de toute hiérarchie religieuse, sociale et familiale.** ⁽⁶⁾

Quelle utopie de se flatter qu'on pourra démarquer ces expressions qui enveloppent tout un programme de passions antireligieuses et antisociales !

La Démocratie actuellement professée chez nous est **la négation de l'Autorité**. Elle a sa formule dans l'article III de la déclaration des droits de l'homme : « *le principe de toute autorité réside essentiellement dans la nation.* » Montalembert l'a fort bien dit : « *La Révolution, sous le nom de Démocratie, n'est que l'explosion universelle de l'orgueil.* »

Étymologiquement et par lui-même, le mot démocratie n'a point une signification complexe, il est très simple. Il signifie la souveraineté du peuple : démocratie, gouvernement du peuple par le peuple. Ceux qui sont empêchés d'admettre la souveraineté du peuple au sens absolu et hétérodoxe, et qui veulent néanmoins s'approprier le mot démocratie, l'arborer comme un drapeau, lui ont donné toutes sortes de significations, que ni l'étymologie, ni l'usage ancien ne justifiaient, et que rien ne pourra faire prévaloir sur son acception naturelle. Ils se sont efforcés d'y faire entrer l'amour du peuple, le dévouement à sa cause, la sollicitude de ses intérêts : toutes choses excellentes, mais toutes choses que le langage chrétien savait exprimer par des mots clairs, par des mots reçus depuis de longs siècles, qui ne prêtaient à aucune équivoque.

On veut se justifier en disant que le mot s'impose aujourd'hui. Le mouvement démocratique est un fait universel et irrésistible : l'avenir est à la démocratie. On voit dans ce mouvement, un dessein providentiel, et on pense faire œuvre sainte et louable en secondant ce qu'on croit être les vues de la sagesse divine dans la conduite de l'humanité.

Assurément la démocratie monte et n'a cessé de monter depuis 1789. Est-ce là une preuve que ce mouvement vient de Dieu et que c'est Dieu qui préside au progrès de la Démocratie ?

Quel prophète nous dira si ce flot toujours montant doit porter toujours plus haut l'arche de notre Société, ou s'il finira par l'engloutir ? Quelle assurance avons-nous contre une issue fatale ?

Quoiqu'il en soit, une chose n'est pas douteuse, c'est que si les jeunes catholiques qui, par la plume et par la parole ; dans le Congrès et les pèlerinages, multiplient les déclarations les plus retentissantes d'absolue soumission à toutes les Directions Pontificales, les écoutaient avec attention et les mettaient fidèlement en pratique sur ce point, ils

⁽⁵⁾ Consultez sur cette question le remarquable ouvrage de Mgr Delassus : **Le problème de l'heure présente. Nous lui faisons ici quelques emprunts.**

⁽⁶⁾ « *Ce qu'il y a de plus funeste pour les peuples après la Révolution, c'est la langue qu'elle a créée. Ce qu'il y a de plus redoutable après les révolutionnaires, ce sont les hommes qui emploient cette langue dont les mots sont autant de semences de révolution.* »

« *La France est trop malade... Depuis un siècle, les orateurs la saturent d'idées complexes et ambiguës, dans le but de la dominer. Profitant du sens vrai que ces idées renferment ; ils les répandent sur une foule qui ne les prend que dans un sens nuisible et faux. Qui défera les plis du mensonge dont le peuple est enveloppé ? »*

« *Si nous voulons servir notre pays, il y a un autre langage à tenir. Si nous voulons porter secours à la France, au lieu d'exploiter ses malheurs, laissons ces expressions à double sens qui agrandissent ses blessures. Rejeter fièrement la langue déloyale, voilà désormais à quoi l'on reconnaîtra l'homme de cœur.* » (de Saint-Bonnet.)

seraient infiniment plus circonspects dans leur zèle pour la démocratie, et surveilleraient mieux leurs pensées et leur langage.

« *Au commencement, dit Léon XIII, cette sorte de bienfaisance populaire ne se distinguait ordinairement par aucune appellation spéciale... celle de **démocratie chrétienne** blesse beaucoup de gens bien pensants qui lui trouvent un **sens équivoque et dangereux**. Ils se défont de cette dénomination pour plus d'un motif. Ils craignent que ce mot ne déguise mal le gouvernement populaire, ou ne marque en sa faveur une préférence marquée sur les autres formes de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chrétienne ne semble comme restreinte aux intérêts du peuple, les autres classes de la Société étant en quelque sorte laissées de côté. Ils craignent enfin que sous ce nom trompeur, ne se cache quelque dessein de décrier toute espèce de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré.* » (Encyc. Graves de Communi.)

Après de telles paroles, la déférence et la sagesse ne demandent-elles pas qu'on s'abstienne de cette dénomination « équivoque et dangereuse » ? Le pape pouvait-il faire entendre plus clairement que, s'il ne veut pas la proscrire, afin de ne pas décourager certains hommes, il lui serait plus agréable qu'on n'en usât point ?

Elles sont à méditer, ces paroles. Les exemple que je citerai tout à l'heure, choisis parmi les plus courants, montreront à quel point une telle **défiance** est **justifiée** et comme on tombe facilement dans l'abus signalé par l'Encyclique.

Les jeunes catholiques devraient d'autant moins hésiter à observer cette réserve, que s'ils veulent être fidèles à ne prôner la démocratie que dans le sens où le Souverain Pontife le tolère, elle leur devient complètement inutile pour l'effet qu'il veulent obtenir et ne fera plus que gêner leur influence :

« *Ceux qui se dévouent à l'action populaire chrétienne, dit encore Léon XIII doivent maintenir la distinction des classes, qui est le propre d'un Etat bien constitué. Ils ne doivent pas se permettre de **détourner à un sens politique le mot de démocratie chrétienne, s'attacher à un régime de préférence à un autre, et prétendre l'apporter avec eux par leur influence et leur action. Ils ne doivent pas écarter le concours des classes supérieures, ni cacher, sous les termes de démocratie chrétienne, l'intention de rejeter toute obéissance et de mépriser les supérieurs légitimes. Ils ne doivent pas condamner l'aumône comme pouvant couvrir l'orgueil de ceux qui donnent et faire rougir ceux qui reçoivent.*** »

Réfléchissez, jeunes catholiques, soyez sincères, et vous avouerez que si, dans vos articles et dans vos discours, dans vos réunions, vos Congrès, vous deviez prendre soin d'écarter toute équivoque sur l'un ou l'autre de ces points, pour vous ni pour votre public, la démocratie n'aurait plus de prestige ; vous devriez reconnaître que la démocratie que vous prônez ressemble fort à celle que le pape exclut.

Léon XIII dit encore :

« *Il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de démocratie chrétienne. Sans doute, la démocratie, d'après l'étymologie même du mot, et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant son sens politique, en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action parmi le peuple. En effet, les préceptes de l'Evangile et de la nature étant par leur autorité propre au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil.* »

Et Pie X dans son *Motu Proprio* :

« *La démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique ; elle ne doit servir ni à des partis ni à des desseins politiques ; là n'est pas son domaine ; mais elle doit être une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile.* » (Encyc. Graves de Communi)

Au lendemain de la publication de l'Encyclique sur la Démocratie chrétienne, il se trouva des gens pour s'écrier : *Vive la démocratie chrétienne ! Le Pape a approuvé et le mot et la chose.* – Il serait beaucoup plus juste de dire : **Le Pape a condamné la chose et clairement dit que le mot était déplaisant.**

En effet, la démocratie sociale est formellement réprouvée par l'Eglise ; la démocratie politique, selon la direction papale, doit demeurer étrangère à l'action populaire chrétienne ; il ne permet à celle-ci de prendre le nom de *démocratie chrétienne*, qu'à la condition d'être complètement séparée de la démocratie politique et opposée à la démocratie sociale.

Or, quelle est l'attitude réelle des catholiques qui vont partout prônant la démocratie ? Ils mêlent la démocratie politique à l'action populaire chrétienne ; et souvent flattent sourdement la démocratie sociale !

M^r. Jean Lerolle, élu récemment président de l'**Association catholique de la Jeunesse française**, publia au lendemain de son élection, sous le titre : **Programme d'action sociale**, un article dont voici le début :

« *Chateaubriand, jetant un dernier regard sur son temps, écrivait : "L'ancienne Société s'enfonçait sous elle", et, dans ce style imagé qui lui est propre, il ajoutait : "Depuis David jusqu'à notre temps, les rois ont été appelés ; la vocation des peuples commence".*

Paroles profondes d'un voyant.

Soixante ans ont passé sur elles, la chute n'a fait que s'accroître. Autour de nous, les ruines s'accumulent de ce qui fut. On avait voulu construire, sans Dieu, la cité, et la cité s'effondre. Nous assistons à la fin d'un monde.

Mais la vie est éternelle, et des ruines de la vieille société une société nouvelle est née. La démocratie est, elle vit, et pousse chaque jour dans le pays des racines plus profondes ; pour reprendre la formule fameuse, non seulement elle coule à pleins bords, mais elle envahit tout.

Seulement elle coule non à la façon d'un fleuve aux rives certaines, mais comme les eaux tumultueuses des montagnes. Elle est un esprit errant qui cherche sa forme. De révolution en révolution, elle oscille sans trouver son point d'équilibre, et à travers ces oscillations elle reste chaotique et inorganique !

La tâche de la génération qui monte sera de donner à la société nouvelle cette organisation qui lui est nécessaire pour subsister ; ce sera, non pas de relever les ruines d'un passé mort, mais d'édifier sur notre sol, guidée par l'inspiration chrétienne, la cité nouvelle, l'édifice ordonné où la jeune démocratie trouvera enfin un asile stable. »

Ne saute-t-il pas aux yeux que nous voilà loin des Directions pontificales, et que nous frôlons tous les écueils signalés par le Pape ?

De tous côtés, des observations s'élèvent. Un journal conservateur remarque très justement :

« Pourquoi imiter ces démagogues chrétiens, qui confondent à plaisir l'ordre social avec l'ordre politique ?

Qu'est-il besoin de faire intervenir "une vocation des peuples" et de s'assurer que le passé est mort pour décider de la tâche sociale contemporaine ?

La nécessité d'une réorganisation sociale est la conséquence des nouvelles conditions d'existence créées par les grandes transformations économiques, et de l'oubli des lois de la morale sociale qui les devraient régir.

Prétend-on présenter ces grandes transformations économiques comme des applications de 89 ? Ou veut-on dire que le régime démocratique est de sa nature plus favorable à la morale sociale que le régime monarchique ?

Alors même que l'ancien état politique de la France serait le même, nous n'en aurions pas moins une tâche sociale nouvelle.

Et en quoi, pour résoudre les problèmes, le régime nouveau a-t-il, par essence, une vertu plus efficace que l'ancien ?

Il est clair en effet que tout cela n'a rien à voir avec un programme d'action populaire chrétienne ; mais il est clair aussi que, sans cela, la démocratie n'a plus rien à faire ici. »

Le Sillon joue là-dessus plus franc jeu que la **Jeunesse catholique**. *L'Univers* du 17 septembre dernier publiait un article de **M. Marc Sangnier** sur "la peur de penser", où on lit ces paroles : « *Pourquoi nos amis du Sillon ne publieraient-ils pas partout qu'ils sont ardemment républicain et démocrates ?* » - Pourquoi ? Rien ne s'y oppose assurément, s'il s'agit de leur opinion personnelle et de leur action en politique. C'est leur droit, comme c'est le droit des autres de servir une opinion contraire. Mais s'il s'agit d'une œuvre d'action populaire chrétienne, d'une action sociale exercée **comme catholique**, ce qui s'y oppose c'est que la religion n'a rien à voir avec la politique, c'est que la voix des souverains Pontifes s'est élevée hautement pour condamner cette attitude. Les documents cités plus haut en contiennent la preuve indiscutable. Les faits présents le confirment.

L'Osservatore Romano a publié, le 21 Septembre dernier, à propos d'un incident concernant le pèlerinage du **Sillon** à Rome, une petite note, d'un ton raide, insérée en première page, qui en dit long sur les dispositions du Souverain Pontife Pie X à l'égard du parti catholique démocrate en France.

Elle confirme avec évidence que le Pape n'entend pas permettre que ce parti se couvre de son approbation. Voici cette note :

« Nous avons lu avec étonnement dans la semaine Religieuse de Cambrai et dans la Vérité Française que M. Marc Sangnier aurait, dans son adresse présentée au saint Père, "sollicité de Sa Sainteté une préférence exclusive pour les méthodes propres au Sillon." »

Or, le texte porte la déclaration suivante, explicitement opposée : « *Nous n'avons nullement la prétention injustifiée de solliciter la préférence exclusive pour les méthodes propres au Sillon, ni une confirmation formelle de notre confiance en l'avenir de la démocratie en France. »*

On s'est efforcé de mener un grand bruit autour du succès triomphal que le Sillon aurait obtenu à Rome. Mais si l'on met en regard l'adresse présentée au Pape par M. Marc Sangnier et la réponse de Pie X – seul moyen d'en juger avec certitude – ce succès se trouve réduit à des proportions extrêmement modestes.

De part et d'autre, dans ces deux documents, les termes ont été visiblement calculés.

L'adresse était comme un manifeste de la jeune démocratie. M. Sangnier voulait le bénéfice de l'avoir porté hautement devant le Pape et, pour le faire passer, il déclarait s'abstenir de solliciter une approbation formelle qu'il savait ne pas devoir lui être accordée.

Le Pape se renferma dans un silence absolu. Evitant avec un soin marqué d'aborder le terrain des idées, il se borna à louer, comme elles en sont dignes, avec une bonté de père, les ardeurs généreuses des jeunes gens du Sillon.

Léon XIII en avait usé de la sorte avec M. Harmel, en 1897 ; et comme au pèlerinage de l'année suivante, celui-ci insistait de nouveau sur la Démocratie chrétienne, le Pape sans rien prononcer qui s'appliquât aux démocrates chrétiens, éleva la voix pour signaler la direction à laquelle le mouvement démocratique devait se conformer, sous peine d'aboutir à des catastrophes.

Cette année encore, M. Harmel précédant le Sillon à Rome, parla démocratie chrétienne dans son adresse ; Pie X répondit action populaire chrétienne.

Avec le Sillon, le Souverain Pontife ajouta que, quant à ses méthodes, elles n'étaient pas les seules bonnes ; qu'il y en avait d'autres, auxquelles il fallait leur place, et, là-dessus, donna à ces jeunes gens des conseils d'union, de concorde, de désintéressement, où il était difficile de ne pas voir **une leçon**.

Comme s'il l'avait senti, **M. Sangnier** omit des paroles importantes dans le compte-rendu qu'il adressa aux journaux et aux semaines religieuses avec prière de le reproduire. Il est vrai qu'il n'était pas tenu de tout rapporter, mais il est vrai aussi que ce passage était le plus significatif de l'allocution papale.

La Semaine religieuse de Cambrai releva l'omission et fit cette remarque :

« Les quelques lignes de l'adresse que reproduit ce compte-rendu sont celles où **M. Sangnier** parle de la démocratie qu'il veut fonder ; et celle où par un artifice de langage, il demande au Pape, tout en déclarant qu'il ne veut pas la demander, une confirmation formelle de sa confiance dans l'avenir de la démocratie en France. »

Cette observation fut l'occasion du rappel à la vérité publié par *l'Osservatore romano*.

La *Semaine religieuse de Cambrai* avait-elle fait erreur ? – Non. M. Sangnier s'est chargé lui-même de justifier son interprétation. Aurait-on pu croire, en effet, qu'après s'être défendu dans son adresse "de solliciter une confirmation formelle de sa confiance dans l'avenir de la démocratie en France", il se vanterait aussitôt, très hautement, de l'avoir enlevé ?

Voici les paroles, extraites d'un article dithyrambique écrit par lui sur Rome dans *la Croix*, du 15 Septembre :

« Au reste, Dieu a multiplié aujourd'hui à notre égard les encouragements et nous a permis de trouver à Rome même, centre providentiel de l'unité catholique, **la confirmation la plus explicite et la plus formelle de la légitimité des espérances qui nous guident et des méthodes qui disciplinent nos efforts.** »

A qui ferait-on croire qu'il ne s'agit ici que des espérances religieuses et non des espérances démocratiques ? Ce serait le comble du non-sens. Oui, il y a là-dedans un **grand artifice de langage**.

Il a paru récemment sous le titre de **Nouvelles Semaines**, un livre enthousiaste sur le Sillon et M. Marc Sangnier, celui "qu'on appelle **sans exagération Marc l'Évangéliste**" (page 6). Jugez un peu si on exagérait !

Il y a des prêtres qui réclament la lecture de ce livre devant les élèves dans les séminaires.

On y apprend que, selon ce Marc là, l'Évangile a été apporté sur la terre pour consacrer la République et démonétiser la Monarchie :

« C'est encore l'Évangéliste et non le député possible (ah ! ah !) qui est en Marc Sangnier ardemment et inflexiblement républicain. Ame sœur de l'âme populaire, âme affamée des âmes modernes, Marc Sangnier voit dans la République l'affirmation de liberté que le Christ a le premier apporté au monde, et qui est la reconnaissance formelle de la personnalité et de la dignité humaine... Le Gouvernement monarchique où un seul est chargé des affaires de la collectivité, lui paraît un encouragement à l'égoïsme et à l'inaction civique : il exige moins d'apostolat, donc moins d'évangile ! » (p. 9).

Avis d'abord à l'Église, dont le gouvernement jusqu'à ce jour, passait pour essentiellement monarchique. Elle devra prendre cela pour elle. Et, quant à la France, n'y a-t-il pas là une nouvelle philosophie de l'histoire ?

Selon ce Marc là, c'est l'Évangile qui veut la guerre aux conservateurs :

« Toute réaction est antipathique à M. Marc Sangnier, parce que toute réaction paraît creuser entre la mentalité contemporaine et **le Christ** de nouveaux abîmes. Aussi l'Évangéliste en est-il arrivé à combattre avec douceur, mais sans hésitation ni réticence, **les conservateurs de toutes nuances**, depuis les pontifes du libéralisme social jusqu'aux néo-monarchistes qui essaient de rajeunir la vieille conception du l'ancien régime par un prétendu positivisme : Marc Sangnier voit dans tous ces tenants du passé **des obstacles à la réconciliation du Siècle et de l'Église**, et s'il est toujours très bienveillant, d'une bienveillance toujours souriante à l'égard des personnes privées, il n'en dénonce pas avec moins d'énergie, l'attitude de certains hommes publics qui compromettent le catholicisme par des préjugés vieillots, deviennent inconsciemment pour lui "**des ennemis de l'intérieur**". La formule est de lui, il la répète souvent, parce qu'elle exprime très heureusement – oh combien ! – son état d'âme. » (p. 9 et 10)

Et c'est ce même Évangéliste, qu'aucun avis ne déconcerte, qui, se décidant après une longue résistance à publier le **Motu Proprio de Pie X**, écrivait à cette occasion même : « **Désormais, la démocratie chrétienne fait partie intégrante du catholicisme... On ne pourra plus se dire catholique sans être démocrate chrétien.** »

Eh bien ! non, il faut en prendre son parti, l'Évangile de ce Marc là diffère de celui dont le chef de l'Église catholique a le dépôt ; le Pape refuse d'authentifier l'Évangile de M. Marc Sangnier. ⁽⁷⁾

Telle est la portée de la note de *l'Osservatore romano*. On peut dire qu'elle tombe à pic. Sa publication au lendemain même du passage de M. Sangnier à Rome, sa fermeté avertissent les démocrates que l'Église entend se dégager de toute solidarité avec eux.

Quand donc comprendront-ils qu'ils sont victimes d'une illusion, généreuse sans doute, mais absolument funeste ? C'est sous le couvert du grand mot de démocratie que les ennemis de Dieu, de la religion et de la Société, ont tramé tous leurs complots et propagé la révolte contre toute autorité divine ou humaine. Nos catholiques démocrates se flattent de s'approprier leur mot d'ordre, ils ne font que le colporter et favoriser le jeu de ceux qu'ils croient combattre.

Les études et les observations profondes de l'illustre Le Play l'avaient amené à cette conclusion : « **Il faut absolument attaquer de front la théorie démocratique** ».

⁽⁷⁾ Cet amour de la nouveauté ouvre la porte à toutes les erreurs. Quand l'Américanisme fut condamné, la revue du *Sillon* publia une lettre de critiques et de reproches envers le Pape ; où le respect même n'était plus observé. Parlant devant les partisans de la République universelle et les socialistes humanitaires, M. Marc Sangnier s'écria dans une réunion publique : « *Nous aimons passionnément la France, mais nous la considérons comme le champ d'expérience de l'humanité, et nous sommes en quelque sorte des patriotes internationalistes.* » (*Le Sillon*, 10 Juin 1903.)

Quand M. l'abbé Loisy fut écarté de sa chaire de l'Institut catholique, le *Sillon* convoqua ses disciples à des conférences de M. l'abbé Naudet, où ils entendirent ce prêtre lire avec éloges les pages où M. Loisy avait exposé les propositions qui lui valurent sa disgrâce, et conclure : « *Depuis lors on a pu voir que ces propositions scandaleuses étaient des vérités élémentaires.* » Quel succès de plus mauvais aloi, que de se voir déclarer en public par les adversaires déclarés de notre foi : *Avec des catholiques comme vous, nous nous entendrons toujours !*